

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le 6 février, le six (6) février 2023 à 20h00 au centre Lepageois.

Étaient présents :
Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Francis Dompierre
Josée Martin
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Sont absents : Sylvain Claveau
Marc Lajoie

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Un moment de silence

2. **2023-020** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 19 JANVIER 2023**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 19 janvier 2023 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2023-021 Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 tel que présenté.

4. **2023-022** **ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES
Période 12

MRC DE LA MITIS	LICENCE O365 OCT À DÉC	39802	C2302963	39,36
MRC DE LA MITIS	SERVICE INFORMATIQUE SOUTIEN	39817	C2302963	244,64
MRC DE LA MITIS	HEURES INSPECTION OCT A DÉC22	39714	C2302963	6 988,50
MRC DE LA MITIS	MISE À JOUR RÔLE CORRECTION	39724	C2302963	127,04
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP 4E TRIMESTRE	39737	C2302963	162,29
MRC DE LA MITIS	HON COOP MUNI JEAN ROBIDOUX	39756	C2302963	153,00

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

TRANSPORT PAT BEAULIEU ET CIE INC.	transport buté	4797	C2302964	546,13
HYDRO-QUÉBEC	élec 2445 rue principale	617202696127	L2300005	97,25
				8 358.21\$

LISTE DES COMPTES
Période 1

9167-6858 QUÉBEC INC.	MULER ABRA/ENLEVE NEIGE COIN	1110	C2302965	1 149,75
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BOUCHON LAITON ZAMBONI	1692718	C2302966	4,58
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	FOURNITURE ZAMBONI	1692695	C2302966	57,63
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	TUYAU,FOURNITURE GLACE	1694334	C2302966	37,90
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	oring hose salle mun	1694832	C2302966	2,98
ADMQ	RENOUV ADHÉSION ADMQ TAMMY	ADH03921	M2302959	569,13
RÉFRIGÉRATION AIR C	RÉP FRIGO SALLE MUNI	54016	C2302967	250,42 315,00
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE JANVIER 2023	JANV 2023	C2302968	
ASSELIN & ASSELIN ARPENTEURS- GÉOMÈTRES	PLAN LOCALISATION 70 DELA RIVI	41-0123	C2302969	1 159,75
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	MEULE ÉTABLI	6036-508619	C2302970	229,90
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	cable à booster	6036-509350	C2302970	57,48
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	huile hydraulique charrue	6036-509475	C2302970	84,77
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FOURNITURE MF	6036-509789	C2302970	3,11
GROUPE CCL	COMPTE TAXE ANNUEL	149936	C2302971	437,43
GROUPE CCL	RONDE SÉCURITÉ VOIRIE	149833	C2302971	138,44
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PISTOLET ARROSOIR	FAD0008633	C2302972	17,22
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ROBINET ADAPTEUR	FAE0006278	C2302972	5,50
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	RETOUR BACHE BLEU	FC00045036	C2302972	- 190,81
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BACHE BLEU	FC00044893	C2302972	286,22
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	RUBAN,RALLONGE.FORENCE	FC00047976	C2302972	70,16
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	FORENCE SMUNI	FC00048080	C2302972	13,69
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	SOUTIEN TECHNIQUE 2023	FAC0003560	M2302958	4 369,05
COMITÉ DÉVELOPPEMENT CONCERT ACTION	CONTRIBUTION FINANCIERE 2023	2023	M2302961	1 000,00
CROIX-ROUGE DIVISION DU QUÉBEC	ENTENTE CROIX ROUGE RENOUVL	137596-2023	C2302973	180,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	BOULON ECROU MF	31098832	C2302974	18,71
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	ÉCROU BOULON MF	31099168	C2302974	29,25
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	202203943781	C2302975	5,00
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE JANVIER 2023	561796	C2302976	668,84
IRVING 24	DIESEL 135L, JANV 23	34841466	L2300006	277,65
IRVING 24	DIESEL 2095.39L/JAN23	34848125	L2300007	1 919,70
IRVING 24	DIESEL 1000.5L /JANV23	34855329	L2300008	2 094,41
IRVING 24	DIESEL JAN 943.60L	34862052	L2300009	1 988,43
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE JANVIER 2023	040981	C2302977	3 711,39
BUROPRO CITATION	contrat service	1761412	C2302978	120,42
L'HIBOU-COUP INC.	CERTIFICAT CONCOURS NOEL	3-33407	C2302979	150,00
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	MUTUELLE FQM-PRÉVENTION	72215	C2302980	327,82
FONDATION DE L'ÉCOLE LE MISTRAL	ALBUM FINISSANT 2022-23	2023	M2302960	100,00
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG- SEC-TRS	FOURNITUR BURO, INFO MÉDIA	JANVIER 2023	C2302981	82,66
P.LABONTÉ & FILS	GANT TRAVAIL	249687	C2302982	35,59
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	huile chauffage516.8L/1.885\$/L	83146528	C2302983	1 126,94
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	HUILE CHAUF.437.1L/1.951\$/L	8343877	C2302983	987,37
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#24 WESTERNSTARCREDITBAIL	JANV 2023	L2300010	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL JANV 2023	JANVIER 2023	L2300011	2 473,50
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIAL JANV 2023	JANVIER 2023	L2300012	6 577,23
RESTO HYDRAULIQUE INC.	FITTING HOSE PRESSAGE CHARRUE	85662	C2302984	56,86
ROGER LÉVESQUE	5 madrier 12' brut	46	M2302956	50,00
ROGER LÉVESQUE	ressort bras aile charrue	019492	M2302957	90,00
RREMQ	RREMQ JANVIER 2023	JANVIER 2023	L2300013	347,20
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULAITON JANVIER 2023	janv 2023	L2300014	215,80
TOXYSCAN INC.	RENOUVEL LOGICIEL 2023	6190	C2302985	401,26
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	ESSUIEGLACE, BRAKECLEA URÉE	702-469124	C2302986	291,03
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES X3	2023-01-13	L2300015	317,33
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE PRODUIT DOME	23-01-18	L2300016	31,91
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TAMPON ENCREUR,TUQUE	VP-N14VBKPT	L2300017	236,96
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUMIÈRE DEL FLOOD	CA31FKV6DQ6I	L2300018	51,73

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUM EXT. SALLE MUN. DÉCO	CA32UDK4BMI	L2300019	258,68
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PUBLIQUIP SOUFFLEUSE	1923-0911	L2300020	103,42
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE BULLETIN	2023-01-23	L2300021	32,38

39 852.68\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 8 employés	16 659.60\$
Restant facture 2022	8 358.21\$
<u>Total des factures :</u>	<u>39 852.68\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	64 870.49\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	27 528.42\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>16 659.60\$</u>
Reste à payer :	20 682.47\$

5. 2023-023 **AUTORISATION DE PAIEMENT –MRC DE LA MITIS-HEURES INSPECTION**
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 39714 à la MRC de la Mitis pour les heures d'inspections au montant de 6988.50\$

6. 2023-024 **RÉSEAU BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT- COTISATION ANNUELLE 2023-24:**
Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture de la cotisation annuelle pour 2023-2024 pour le réseau Biblio au montant de 3560.67\$ tx incluses.

7. 2023-025 **RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT**
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement de la marge de crédit au folio 2731.

8. 2023-026 **DÉPÔT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021**
Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière doit soumettre au membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, droit de mutation et autres créances, qui s'élèvent 1035.16\$ pour l'année 2021.
5179-87-1525 155.01\$
5179-15-6000 880.15\$

9. 2023-027 **DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ ET CONTRATS DE 2000\$ ET PLUS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ ACCORDÉS À UN MÊME FOURNISSEUR**
Conformément à l'article 955, la municipalité doit également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclus depuis la dernière année.
Il devait également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ conclus au cours de cette période avec un cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.
A été déposer sur le site internet de la municipalité le 17 janvier 2023.

10. 2023-028 **ACHAT MACHINE À PRESSION**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'une machine à pression à gaz chez P. Labonté et Fils au coût de 899.00\$ avant tx.

11. 2023-029 **PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ POSITIVE LE 13 MARS 2023**
Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ; Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage lors de sa séance du 6 février 2023, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

12. 2022-030

RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU CPTAQ DANS LE CADRE DE SON PROJET DE REVITALISATION DU MARAIS DU GRAND-REMOUS-MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-289

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage est propriétaire du lot 4 371 675 situé au 4ième rang Est, communément appelé le marais du Grand-Remous, et que ce lot fait 6,78 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée est de 0,108 hectare et que la municipalité propose à la CPTAQ de compenser les pertes liées à ce projet sur le terrain numéro de lot 4 371 341, 6 336 224 et 6 012 251.

CONSIDÉRANT QUE ce territoire fait partie intégrale du Parc régional de la rivière Mitis et représente un haut lieu régional pour l'ornithologie;

CONSIDÉRANT QUE le marais du Grand-Remous est un milieu humide naturel important sur le bord de la rivière Mitis et qu'il est important de le préserver pour l'équilibre de la faune et de la flore locale;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà sur ce territoire des infrastructures d'observations qui ne sont plus aux normes du jour et qu'ils doivent être modernisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a fait une demande au PRIMADA (Programmes d'infrastructures Municipalités Amies des Aînées) pour l'aider au niveau de la revitalisation des infrastructures du marais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté une biologiste afin de l'aider dans la préparation de sa demande auprès de la CPTAQ en réalisant une étude de caractérisation du milieu naturel et qu'une mise à jour de la cartographie des lieux a été effectuée auprès de la MRC de la Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune forme d'agriculture actuellement sur la parcelle agricole de ce lot et que l'approbation de la demande favorisera le développement d'une agriculture harmonieuse avec la nature des lieux, notamment par l'implantation éventuelle d'une forêt nourricière;

POUR CES MOTIFS

IL est proposé par Monsieur Francis Dompierre appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage recommande à la CPTAQ d'accepter les modifications propositions dans sa demande concernant le lot 4 371 675.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

13. 2023-031

MODIFICATION DES HEURES DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

Considérant l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le conseil désire modifier les heures des séances ordinaires à 19h30 au lieu de 20h00 ;

Pour ces motifs et autres, sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyée par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte et modifie les heures du calendrier suivant pour l'année 2023:

Lundi, 6 mars, 19h30	Lundi, 7 août, 19h30
Lundi, 3 avril, 19h30	Lundi, 11 septembre, 19h30
Lundi, 1 ^{er} mai, 19h30	Lundi, 2 octobre, 19h30
Lundi, 5 juin, 19h30	Lundi, 6 novembre, 19h30
Lundi, 10 juillet, 19h30	Lundi, 4 décembre, 19h30

14. 2023-032

OCTROI-INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES 2023-2027

Considérant que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a procédé à un appel d'offres commun, pour l'inspection et le ramonage des cheminées, pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

Considérant que suite à cet appel d'offres que les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier dernier et que le plus bas soumissionnaire, la compagnie 9347-1415 Qc inc. a présenté la soumission suivante;

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023	40.00 \$
Année 2024	42.00 \$
Année 2025	44.10 \$
Année 2026	46.30 \$
Année 2027	48.61 \$

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023	55.00 \$
Année 2024	57.75 \$
Année 2025	60.63 \$
Année 2026	63.66 \$
Année 2027	66.85 \$

Considérant qu'un rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qui recommande que le contrat soit accordé à la compagnie 9347-1415 Qc inc., compte tenu que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie 9347-1415 Québec inc, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionnés. Les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

15. 2023-033

SUIVI BUBGÉTAIRE

Sur proposition de Madame Josée Martin, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023**

Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

16. 2023-034

CHARGEUR SUR ROUES

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'aller de l'avant dans la recherche d'un chargeur sur roues pour la municipalité.

17. 2023-

DEMANDE DE SUBVENTION AU FRR-VOLET 4-PROJET VISANT L'ACHAT ET L'OPÉRATION D'UNE FAUCARDEUSE REPORTER

18. 2023-035

OBJETS PROMOTIONNELS-150E

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder aux achats d'articles promotionnels par le fonds Patrimoine. Les articles tels que verre à vin en stanless estimé à 955.03\$ avant tx, épinglettes estimés 828.82\$ pour 500. Et d'autres articles viendront plus tard.

19. 2023-036

FONDS POUR LE 150^E

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accord montant de 5000\$ au comité du 150^e anniversaire pour débiter les activités en lien avec celui-ci. Fonds pris dans le surplus accumulé non affecté.

20.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-037

A) AUTORISATION DE PAIEMENT-ASSURANCE FQM

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 8855 à les assurances de la FQM au montant de 8935.82\$

Mention : dépôt des intérêts pécuniaires du conseiller, # 3

21.

PÉRIODE DE QUESTIONS

22. 2023-038

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre déclare la fermeture de l'assemblée à 20h47.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, Directrice-générale
et greffière-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, tenue au centre Lepageois à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire